

Motion du 6 avril 2009 de MM. Alexis Barbey, Alexandre Chevalier, Georges Queloz, Mmes Fabienne Aubry Conne, Florence Kraft-Babel et Linda de Coulon: «Fonction publique: pour que les négociations avancent».

(refusée par le Conseil municipal lors
de la séance du 31 mai 2010)

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que le Conseil administratif est l'employeur de la fonction publique;
- que le Conseil municipal est l'organe d'orientation et de contrôle du Conseil administratif;
- que le Conseil administratif négocie un nouveau statut de la fonction publique à la demande de la résolution R-262 acceptée par le Conseil municipal le 23 mai 2000 sur proposition du Conseil administratif;
- que la teneur de ces négociations n'est pas connue du Conseil municipal;
- que certains syndicats de la fonction publique font annuellement usage de leur droit de grève pour faire pression sur le Conseil administratif;
- que le Conseil municipal veut renforcer la position du Conseil administratif en lui donnant des indications sur ses intentions et ses objectifs;
- que l'Etat de Genève a introduit avec succès des mesures de motivation pour la fonction publique cantonale, par exemple des entretiens d'évaluation et de développement du personnel,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de respecter les objectifs suivants pour le nouveau statut de la fonction publique:

- chaque fonctionnaire bénéficie annuellement d'un entretien d'évolution formel au cours duquel:
 - il peut exprimer à son chef direct son appréciation de ses conditions de travail et des moyens mis à sa disposition pour atteindre ses objectifs;
 - il entend de son chef l'appréciation sur l'atteinte de ses objectifs de l'année écoulée et la définition des objectifs de l'année à venir;
- la motivation des fonctionnaires est encouragée par l'attribution d'une rétribution spéciale liée à l'accomplissement de leurs objectifs;
- l'encadrement est responsabilisé pour faire diminuer les absences non planifiées.